

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE **DU 14 JUIN 2019**

Date de convocation :	
06 juin 2019	
Date d'affichage :	
20 juin 2019	
Nombre de Conseillers:10	
en exercice :	10
présents :	6
votants :	7

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi quatorze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. GUILLAUME Pascal, Maire.

Etaient présents : MM. LANGLET Christian, 1^{er} Adjoint, GATTI Albert 2^{ème} adjoint, RIOU Olivier, ADELIS Michel, FENELON Jean-François Conseillers Municipaux en exercice.

Absents : Mmes FABER Renée, GONNET Isabelle, LAINE Charlotte, M. LEVACHER Joël.

Pouvoir : Mme FABER Renée à M. GATTI Albert.

Secrétaire de séance : M GATTI Albert.

Signature du procès-verbal du 05 avril 2019

Approbation de l'Ordre du jour

REPRESENTATION ET GOUVERNANCE DE LA CDCVN A COMPTER DE MARS 2020

Considérant l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que la représentation des communes au sein des EPCI à fiscalité propre et donc la Communauté de communes du Vexin Normand doit être revalidée notamment en vue des échéances électorales de mars 2020 ;

Considérant que les échéances sont les suivantes pour ce faire :

- **Délibérations des communes au plus tard avant le 31 août 2019 notamment si accord local ;**
- **Arrêté préfectoral pris avant le 31 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges qui entrera en vigueur en mars/avril 2020 ;**

Considérant que 2 schémas sont juridiquement possibles, à savoir :

- une représentation **via le droit commun**

ou

- **une représentation fixée selon un accord local** qui doit toutefois être validée par la Communauté de communes mais aussi et surtout les communes membres selon les règles suivantes : « *Adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI. Cette majorité devra également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres (la ville de Gisors dans notre cas) ».*

Considérant le nombre d'habitants par commune et les arrivées et départs de communes depuis le 1^{er} janvier 2017, 7 hypothèses de représentation peuvent

s'appliquer au sein de la Communauté de communes du Vexin Normand à compter de mars/avril 2020, à savoir :

- **La représentation de droit commun (applicable de base s'il n'y a pas d'accord local trouvé) ;**
- **6 accords locaux possibles**

Vu pour rappel, la composition actuelle et valable jusque fin mars/avril 2020 du conseil communautaire, à savoir 68 élus titulaires et 35 élus suppléants, répartis comme suit :

- 1 siège titulaire pour 35 communes (1 siège suppléant) ;
- 2 sièges pour Neaufles Saint Martin ;
- 2 sièges pour Bézu Saint Eloi ;
- 7 sièges pour Etrépagny ;
- 22 sièges pour Gisors.

Considérant que la future gouvernance peut s'établir selon les 7 dispositifs suivants :



SYNTHÈSE DES REPRÉSENTATIONS POSSIBLES DES 39 COMMUNES À L'INTEUR DE LA CC VN EN DROIT COMMUN ET AVEC 6 ACCORDS LOCAUX À COMPTER DE MARS 2020 - Direction Générale des Services SM 17042019

Communes	Droit commun	Accord local 1	Accord local 2	Accord local 3	Accord local 4	Accord local 5	Accord local 6
AMECOURT	1	1	1	1	1	1	1
AUTHEVERNES	1	1	1	1	1	1	1
BAZINCOURT SUR EPTE	1	2	2	2	2	2	1
BERNOUVILLE	1	1	1	1	1	1	1
BEZU LA FORET	1	1	1	1	1	1	1
BEZU SAINT ELOI	3	2	2	2	2	2	2
CHÂTEAU SUR EPTE	1	1	1	1	1	1	1
CHAUVIN COURT PROHEMONT	1	1	1	1	1	1	1
COUDRAY EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
DANGU	1	1	1	1	1	1	1
DOUDEAUVILLE EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
ETREPAGNY	7	6	6	6	6	6	6
FARCEAUX	1	1	1	1	1	1	1
GAMACHES EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
GISORS	23	19	19	19	19	19	19
GUERNY	1	1	1	1	1	1	1
HACQUEVILLE	1	1	1	1	1	1	1
HERFECOURT	1	1	1	1	1	1	1
HEUDICOURT	1	2	2	2	1	1	1
LONGCHAMPS	1	1	1	1	1	1	1
MATNEVILLE	1	1	1	1	1	1	1
MARTAGNY	1	1	1	1	1	1	1
MESNIL SOUS VIENNE	1	1	1	1	1	1	1
MORGNY	1	2	1	2	1	1	1
MOUFLAINES	1	1	1	1	1	1	1
NEAUFLES SAINT MARTIN	2	2	2	2	2	2	2
LA NEUVE GRANGE	1	1	1	1	1	1	1
NOJEON EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
NOYERS	1	1	1	1	1	1	1
PUCHAY	1	1	1	2	1	1	1
RICHEVILLE	1	1	1	1	1	1	1
SAINTE DENIS LE FERMENT	1	1	1	1	1	1	1
SAINTE MARIE DE VATHESNIL	1	1	1	1	1	1	1
SANCOURT	1	1	1	1	1	1	1
SAUSSAY LACAMPAGNE	1	1	1	1	1	1	1
LE THIL EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
LES THILLIERS EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
VESLY	1	2	2	2	2	1	1
VILLERS EN VEXIN	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL SIEGES	70	68	67	69	66	65	64

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Le Conseil MUNICIPAL à l'unanimité décide :

De valider la représentation suivante à compter de mars 2020 dans le cadre de la gouvernance du conseil communautaire **l'Accord n° 3**

Amecourt	1 siège
Authevernes	1 siège
Bazincourt sur Epte	2 sièges
Bernouville	1 siège
Bézu la Forêt	1 siège
Bézu Saint Eloi	2 sièges
Château sur Epte	1 siège
Chauvincourt Provémont	1 siège
Coudray en Vexin	1 siège
Dangu	1 siège
Doudeauville en vexin	1 siège
Etrépagny	6 sièges
Farceaux	1 siège
Gamaches en vexin	1 siège
Gisors	19 sièges
Guerny	1 siège
Hacqueville	1 siège
Hébécourt	1 siège
Heudicourt	2 sièges
Longchamps	1 siège
Mainneville	1 siège
Martagny	1 siège
Mesnil sous Vienne	1 siège
Morgny	2 sièges
Mouflaines	1 siège
Neaufles Saint Martin	2 sièges
La Neuve Grange	1 siège
Nojeon en vexin	1 siège
Noyers	1 siège
Puchay	2 sièges
Richeville	1 siège
Saint Denis le Ferment	1 siège
Sainte Marie de Vatimesnil	1 siège
Sancourt	1 siège
Saussay la Campagne	1 siège
Le Thil en Vexin	1 siège
Les Thilliers en Vexin	1 siège
Vesly	2 sièges
Villers en vexin	1 siège

D'en informer la Communauté de Communes du Vexin Normand

SIGNATURE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES ANIMAUX DU 27 » ET PROPOSITION CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

M. le maire expose :

Vu le projet de l'association « les animaux du 27 » représentée par sa présidente Mme Christelle CREPIN d'une convention de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants ou dangereux annexée à la présente délibération ;

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le maire :

- de signer avec l'Association « Les animaux du 27 » la convention de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants ou dangereux.
- de demander une proposition de convention avec la Fondation 30 millions d'amis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le maire à signer la convention avec l'Association « Les animaux du 27 » et de demander une proposition de convention avec la Fondation 30 millions d'amis

ACHAT TERRAINS DERRIERE LA MAIRIE

M. le maire expose :

M. le maire explique qu'il souhaite acquérir un terrain parcelle cadastrée 478 pour une surface 591 m² située à Bernouville propriété de M. Leboeuf Guillaume pour un prix global d'achat à 50 000 € plus les frais de notaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents découlant à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

autorise M. le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour l'achat de ce terrain.

DEMANDE D'EMBAUCHE D'UN AGENT D'ENTRETIEN EN CDD POUR LA PERIODE D'ETE DU 1ER JUILLET AU 30 AOUT 2019

Monsieur le maire fait part au Conseil municipal de la demande d'embauche d'un agent d'entretien pour la période d'été (Juillet et août 2019) pour venir en aide et remplacer pendant ses congés l'employé communal et propose de recruter M. André De Beukelaere.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition de M. le maire et l'autorise à signer les documents nécessaires à l'embauche M. André De Beukelaere pour la période de juillet et août 2019.

QUESTIONS DIVERSES

M. le maire informe du remplacement de la secrétaire actuelle durant son arrêt de travail par Mme Karina PLATEAU qui assure la comptabilité et Mme Béatrice LAFOLIE le secrétariat et permanences.

M. le maire informe du courrier de M. André De Beuklaere sollicitant la commune pour un emploi pendant les deux mois d'été et le conseil municipal a validé le recrutement, Journée Pêche : le 5 juillet 2019. 20 kg de poisson seront lâchés. La participation sera à déterminer.

Séance levée à 19h50